



Numéro 153
29 août 2018



COLZA : Semis et
vigilance ravageurs

BETTERAVE : Protection
fongique

BLE : Conseil variétal et
traitement de semence

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV8 Ile-de-France n° 28 du 28/08/2018. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du Nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info.plaine - Interventions de printemps. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Louise VAN CRANENBROECK
07 79 99 53 40

Service Agronomie
418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 75
Fax : 01 64 37 17 08
www.ile-de-france.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.15-2. 13/03/18

Avec le soutien financier de :



Avant la contribution financière de l'Etat et de collectivités territoriales, le développement agricole et rural.

AGROMETEO

Les quelques pluies de la semaine dernière (de 1 à 10mm selon les secteurs) et la baisse des températures favorisent une bonne hygrométrie le matin. De nouvelles pluies annoncées cette semaine pourraient permettre le semis des colzas et des CIPAN. Attention cependant au dessèchement probable des terres et au bon fonctionnement des désherbages racinaires.

COLZA

▲ Semis stratégique

Une fenêtre de semis se présente. Le risque que les colzas lèvent, puis se trouvent pénalisés par une nouvelle période de sec et par les ravageurs est fort. C'est pourquoi nous conseillons de semer une partie seulement de vos colzas, et d'attendre une prochaine période humide pour solder vos semis.

▲ Désherbage

Vous pouvez profiter de l'hygrométrie de l'aube pour réaliser vos désherbages de pré-levée, sachant cependant qu'une pluie serait bien plus efficace.

- Ne pas réaliser de désherbage de pré-semis type COLZAMID non efficace sur sol sec et incompatible avec un changement de culture en cas de retournement. Si la parcelle nécessite un contrôle des géraniums, optez pour un changement de culture.

Rappel de nos préconisations adaptées au contexte de sécheresse actuel (hors parcelles à forte pression géranium):

Flores	Pré-semis	Post-semis-pré-levée	Post-levée précoce Stade rayonnant à 1 feuille du colza	2-4 feuilles du colza
Infestation faible sur flore classique (matricaire, capselles, véroniques, laiterons...)		RAPSAN 500 SC 1 l	RAPSAN 500 SC 1 l	
			NOVALL ou ALABAMA 1,5 l	
+ Gaillet + Coquelicot		COLZOR TRIO 2,5 l	NOVALL 1 l	
		NOVALL 1,5 l	NOVALL 1 l	
		ALABAMA 1,5 l	ALABAMA 1 l	
		SPRINGBOK 1 l	SPRINGBOK 1 l	
			NOVALL 1 à 1,25 l	NOVALL 1 l
		ALABAMA 1 à 1,25 l	ALABAMA 1 l	ALABAMA 1 l

Conditions d'utilisation : sol humide, absence de vent.

▲ Ravageurs

Les insecticides et molluscicides ne doivent pas être systématisés pour éviter les résistances. Terres Inovia constate plus de 70% de résistances aux pyréthrinoides sur larves de grosses altises en Seine-et-Marne !

▲ Risque Limaces

Cette année les conditions ne semblent pas propices à l'activité des limaces. Et pourtant il est préférable de bien observer leur population grâce à la pose de pièges pour de ne pas vous laisser surprendre. Ces pièges peuvent être fabriqués avec un carré de toile de jute recouvert d'une feuille d'aluminium de 40 cm X 40 cm et doivent être fixés au sol dès l'interculture pour évaluer la tendance de la population.

Pour information, le métaldéhyde, anti-limace couramment utilisé, est régulièrement retrouvé dans les eaux potables avec des niveaux de concentration supérieurs à la norme réglementaire. Son utilisation doit donc être bien réfléchi, cf. la brochure Ecophyto [Limaces : Prévenir par l'agronomie plutôt que guérir par des traitements](#)

▲ Petites et grosses altises

Des altises ont été observées sur plusieurs parcelles de repousses de colzas et d'interculture avec moutarde. Etant donné le retard de semis des colzas, la pression altise pourrait être élevée cette année. Les altises sont nuisibles pour le colza entre le stade levée et le stade 3-4 feuilles. Passé le stade 4 feuilles, le colza n'est plus sensible aux attaques d'altises.

Pour résister aux attaques d'altise, le colza doit avoir une croissance rapide. Le climat sec de cet été n'ayant pas permis la décomposition des pailles, un déficit d'azote pourrait pénaliser d'autant plus la croissance du colza. Pour aider le colza :

1. Enlevez les pailles du précédent pour réduire le rapport C/N.
2. Apportez de l'azote organique ou minéral (20 – 30 U) et cela **seulement si** le semis a été réalisé avant le 31 août, **et si** le solde du bilan azoté de la culture précédente est inférieur à 20 kg d'azote.
3. Positionnez le colza derrière une légumineuse.
4. Semez une association colza-légumineuses importatrice d'azote et aussi piège à insectes.

Si malgré ces moyens agronomiques les altises mettent en péril les colzas, vous pouvez utiliser les seuils indicatifs de traitement soit 8 pieds sur 10 avec morsures avant le stade 3-4 feuilles pour un colza poussant, et 3 pieds sur 10 avec morsures pour un colza à croissance lente. Les produits utilisables sont : DECIS PROTECH à 0.3 l/ha ou KARATE ZEON à 0.05 l/ha



Figure 1 Grosse altise

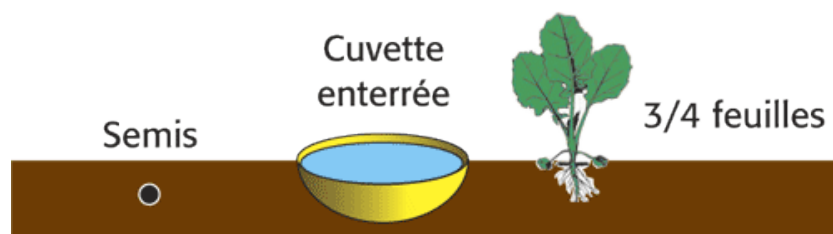


Figure 2 Petite altise

La mise en place de cuvettes jaunes enterrées permet d'évaluer la population d'altises et d'aider au choix d'intervenir ou pas avec un insecticide.

Protocole de la cuvette jaune :

- A 10 m de la bordure, au plus près d'une ancienne parcelle de colza.
- Enterrez la cuvette lors du semis et graduellement la positionner à hauteur de la végétation.
- Remplissez la cuvette d'un litre d'eau mélangée à un produit vaisselle.
- Visitez et renouvelez le piège au moins une fois par semaine.



Conditions d'utilisation des insecticides : hygrométrie supérieure à 70 %, températures pas trop élevées, absence de vent.

➤ Rappel protection fongique

Alors que le feuillage des betteraves semble profiter de la baisse des températures et de l'hygrométrie matinale, la pression Cercosporiose augmente. Des cas localisés d'attaque d'Oïdium sont signalés sur le secteur Nord.

A ce stade de sécheresse et de baisse de potentiel de rendement, la protection fongique doit se réfléchir en fonction de la rentabilité économique. Hors cas des betteraves irriguées, les critères à prendre en compte sont :

- L'état du feuillage : Si celui-ci est affaissé ou brûlé, un 2^{ème} passage de fongicide ne sera pas valorisé. Il est préférable d'attendre un retour de pluie et une régénération du feuillage.
- La date d'arrachage : Si celle-ci est prévue **avant le 1er octobre** il est préférable économiquement de ne pas réaliser de second traitement fongicide. Au-delà du 1er octobre, c'est l'aspect du feuillage sain et poussant en relation avec le seuil d'intervention qui déterminera la nécessité d'un deuxième passage.
- Rappel des seuils d'intervention pour un début de la protection **avant le 15 août** : (% de feuilles avec symptômes)

Seuil d'intervention	1 ^{er} traitement	2 ^{ème} traitement	3 ^{ème} traitement*
Oïdium	15 %	30 %	30 %
Rouille	15 %	40 %	40 %
Cercosporiose	5 %	20 %	25 %
Ramulariose	5 %	20 %	25 %

* le 3^{ème} traitement sera justifié seulement sur variété sensible, récolte tardive et un climat favorable au développement des maladies.



➤ Protection possible avec :

- SPYRALE 0,9 l/ha* (1 appli./an si parcelle drainée sinon 2);
- ARMURE 0,6 l/ha* (2 appli./an);
- RUBRIC 0,75 l/ha* (2 appli./an).

*Possibilité d'ajouter 2l/ha de YUCCA: seul fongicide à base de cuivre ayant une autorisation d'emploi sur betteraves cette année. Produit autorisé à la dose maximale de 2,8 l/ha par application (soit 1 000 g/ ha de cuivre sous forme oxychlorure) et **3 applications annuelles maximum**.



Méthode alternative : adapter la tolérance variétale au risque maladie, allonger les rotations.

Conditions d'utilisation des fongicides : intervenir tôt le matin (avant 9 heures) avec une hygrométrie supérieure à 70 %, absence de vent et des températures pas trop élevées (maximum 15-20° C). Délai avant la pluie : 2 heures minimum.

BLE TENDRE

➤ Conseil variétés

En complément de la note technique « [synthèse inter-régional 2018](#) », vous trouverez ci-dessous nos préconisations 2018 en variétés de blé tendre (de la moins sensible à la plus sensible aux maladies):

[Info.pl](#) **Aine Nord 77 N° 153** Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France

	Du 5 au 15 Octobre	Du 15 au 25 Octobre	Du 25 Octobre au 15 Novembre
Hors cas particuliers	KWS DAKOTANA, KWS EXTASE**, TRIOMPH, RGT LIBRAVO	CHEVIGNON, RGT SACREMENTO, MUTIC	FRUCTIDOR, FILON, HYKING LG ABSALON, RUBISKO, CALUMET, CELLULE*, TENOR, FAUSTUS, COMPLICE
En blé sur blé		FRUCTIDOR, CHEVIGNON, HYKING, RUBISKO LG ABSALON, COMPLICE	
Précédent maïs*	-		FRUCTIDOR, FILON CHEVIGNON, RUBISKO, CELLULE*,

* : Variétés décevantes cette année mais qui ont de bons rendements en pluriannuels.

** : Inscription 2018

Semences de fermes

Réaliser ses traitements de semences à la ferme

Avec l'interdiction des néocotinoïdes, il n'existe plus de protection contre les pucerons. Le traitement de semence est cependant très fortement conseillé pour les protections de maladies (carie du blé, charbon nu, piétin échaudage, septoriose...) et de ravageurs comme le taupin ou la mouche grise. Vous trouverez toutes nos recommandations dans la fiche technique « traitement de semences » en cliquant [ici](#).

Quand traiter ?

Au plus près de la date de semis. Les traitements de semences contenant un insecticide doivent être réalisés moins de 3 semaines avant le semis.

Les précautions à prendre

⇒ **Le triage** : retirez un maximum de petits grains et de grains fusariés. Si nécessaire, réalisez un 2^{ème} passage au trieur et/ou adaptez la cadence.

⇒ **Votre protection** : utilisez un masque équipé de cartouche A2 P3, des lunettes de protection, une combinaison spécifique, des gants en nitrile ou néoprène.

Rappel : les masques anti-poussière de bricolage ne vous assurent pas une protection efficace car l'étanchéité avec votre visage n'est pas correcte et ils ne vous protègent donc pas contre les risques chimiques.

Pour les gants et la combinaison, vérifiez la présence du pictogramme « éprouvette ». Cette information est présente sur le suremballage des gants et sur l'étiquette de la combinaison.

⇒ **Après le traitement** : lorsque vous nettoyez votre matériel, conservez votre équipement pour vous protéger des éclaboussures.

Vérifier le PMG et la faculté germinative

Les conseils de densités de semis se basent sur une faculté germinative de 95 %.

Test de germination

① Placer des échantillons de 200 grains par variété sur du papier buvard humide dans le réfrigérateur pendant 72 h (à 4-5° C) afin de lever la dormance.

Un test de germination sur les semences traitées sera plus représentatif car le traitement de semences agira sur les champignons, en particulier les fusariums, dont leur présence est aussi possible sur de gros grains et non visible.

② Mettre dans une pièce à température ambiante (18° C ou plus) en lumière alternée (lumière naturelle). Le papier buvard doit toujours rester humide sans non plus être détrempé (pour éviter le risque de pourriture).

③ Compter le nombre de plantules normales 7 jours après et calculer le pourcentage.

④ Si le résultat est inférieur à 95 %, augmenter la densité de semis en conséquence.

Si après les opérations de tri et de traitement, les semences présentent une faculté germinative correcte mais inférieure à 95 %, il sera nécessaire d'ajuster la densité de semis de la façon suivante :

$$\text{Grains à semer/m}^2 = \frac{\text{densité de semis conseillée/m}^2}{\text{faculté germinative} / 95}$$

Exemple, pour une densité de semis de 300 grains/m² et une faculté germinative à 80 % :

$$\text{Grains à semer/m}^2 = \frac{300}{80 / 95} = 356 \text{ grains/m}^2$$

PMG

Connaître précisément le Poids de Mille Grains (PMG) de vos semences est loin d'être superflu. Une différence de 5 g de PMG sur une densité de 250 gr/m² correspond à 12,5 kg/ha, soit environ 10 % du coût de la semence

Vérifier ce PMG, en particulier sur les semences de ferme, permet de bien caler la densité de semis et aussi un bon dosage du traitement de semences.

Prendre un échantillon prélevé après triage, le peser et compter tous les grains. Ramener le poids à 1000 grains.

$$\text{PMG} = \text{Poids de l'échantillon} \times 1000 / \text{nb grains de l'échantillon.}$$

La Chambre d'agriculture met à votre disposition son compteur de grains pour réaliser vos PMG. Contactez votre conseiller de secteur.

COMPOSITION DES PRODUITS

Produits commerciaux	Composition
Herbicides	
ALABAMA / KATAMARAND 3D	Métazachlore 200 g/l + quinmérac 100 g/l + DMTA-P 200 g/l
COLZOR TRIO	Napropamide 188 g/l + dimétachlore 188 g/l + clomazone 30 g/l
NOVALL / RAPSAN TDI	Métazachlore 400 g/l + quinmérac 100 g/l
RAPSAN 500 SC / BUTISAN S	Métazachlore 500 g/l
SPRINGBOK	Métazachlore 200 g/l + DMTA-P 200 g/l
Fongicides	
ARMURE	Propiconazole 150 g/l + difénoconazole 150 g/l
RUBRIC	Epoxiconazole 125 g/l
SPYRALE	Difénoconazole 100 g/l + fenpropidine 375 g/l
YUCCA	Cuivre de l'oxychlorure 357,5 g/l
Insecticides	
DECIS PROTECH	deltaméthrine 15 g/l
KARATE ZEON	lambda-cyhalothrine 100 g/l

Mes p@rcelles

**FAITES LE CHOIX GAGNANT
D'UNE SOLUTION LOCALE,
SIMPLE ET COMPLÈTE :**

Mes p@rcelles

La solution pour enregistrer vos interventions parcellaires au quotidien, au bureau comme au champ.

N'attendez plus et contactez l'équipe Mes p@rcelles au

06 07 66 86 40

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ILE-DE-FRANCE